

Service émetteur : Direction de la Santé Publique

Le 11 Février 2019

APPEL A FINANCEMENTS PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE
ARS MARTINIQUE
NOTE D'ORIENTATION 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de Santé Publique déclinées à travers le Projet Régional de Santé (PRS 2), la Stratégie Nationale de Santé (SNS), et le Plan National de Santé Publique (PNSP), les programmes spécifiques tels que les Plans Territoriaux de Santé, le Programme Régional Nutrition Santé (PRNS), le Programme Régional de lutte contre les drogues et les conduites addictives (ARS/MILDECA), la Stratégie Nationale de Santé Affective et Sexuelle, l'Agence Régionale de Santé de Martinique soutient des projets en prévention et promotion de la santé contribuant à améliorer la santé et la qualité de vie de la population martiniquaise.

En 2019, l'ARS Martinique organise un seul appel à financements qui regroupe l'appel à projet régional et l'appel à candidature territorial.

Les projets attendus doivent :

- S'inscrire dans les orientations prioritaires définies pour chacun des territoires de proximité de la Martinique en 2019 et au sein du PRS2
- Répondre aux critères de financement énoncés
- Etre présentés selon les modalités de dépôt fixées

DATE LIMITE DE DEPOT : VENDREDI 22 MARS 2019

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2019 EN PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Les travaux conduits dans le cadre du PRS2, et au sein des comités de suivi des Plans Territoriaux de Santé avec les partenaires, ont permis d'actualiser les données de diagnostic de santé et de s'accorder sur les priorités pour les années à venir. Les principaux enjeux en 2019 sont les suivants :

- **La prévention du surpoids et de l'obésité** : en agissant pour une alimentation favorable à la santé et le développement d'une activité physique régulière
- **La prévention des conduites addictives** : en renforçant les interventions et le repérage précoce et en développant les actions de proximité, les démarches « d'aller-vers »
- **La promotion de la santé affective et sexuelle** : en renforçant l'éducation à la santé affective et sexuelle pour les jeunes, la sensibilisation et la formation des intervenants professionnels et les interventions de prévention et de dépistage du VIH et des IST
- **La prévention pour le cancer et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer et de leur famille** à travers l'activité physique, et des actions concourant au bien être de la personne traitée et des aidants
- **La santé environnementale** dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone
- **L'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie**

MODALITES DE L'APPEL A FINANCEMENTS 2019

Périmètre :

Le présent appel à financements est ouvert sur les quatre territoires de proximité (Nord Atlantique, Nord Caraïbe, Sud et Centre).

Modalités de sélection :

La sélection des projets s'organisera de la façon suivante :

- Au sein des Comités Techniques (COTECH) de chaque territoire de proximité (50% de la notation)
- Au sein des Commissions Régionales qui opèrent sur la thématique de santé considérée (50% de la notation)

Les propositions de financement issues des Comités Techniques et des Commissions Régionales seront présentées en Conférence Régionale des Financeurs.

Les subventions seront allouées à hauteur de **20 000,00€ maximum** par activité.

Critères de sélection :

Pour être éligibles à un financement, les projets soumis **devront s'inscrire dans les orientations détaillées pour chacun des territoires de proximité** dans les différentes annexes en PJ, **selon les priorités définies pour 2019** en fonction :

- des besoins de santé ressentis par la population
- des dynamiques locales existantes
- des atouts et problématiques du territoire

Les réponses à cet appel à financements doivent se faire sur la base des plans d'actions détaillés par territoire de proximité (Annexe 1 à 4). Un porteur de projet peut émarger pour un même projet sur plusieurs territoires de proximité, qui en auraient fait la demande. Les porteurs de projets sont invités cependant à vérifier d'une part que leurs moyens humains et logistiques les y autorisent, et d'autre part que leur projet s'inscrive dans une démarche coordonnée avec les autres acteurs du territoire.

Tout acteur qui souhaite déposer une demande de subvention doit présenter un projet qui respecte les principes de prévention et de promotion de la santé suivants :

- Une approche globale et positive de la santé, et non exclusivement centrée sur la maladie

- Chaque individu est auteur de sa santé et doit pouvoir faire des choix favorables pour sa santé (renforcement des compétences individuelles),
- Nécessité de prendre en compte les déterminants de la santé
- Mobilisation des ressources locales pour l'équité en santé

Une attention particulière sera portée aux candidatures :

- s'inscrivant dans un objectif de réduction des inégalités de santé
- s'appuyant sur un travail partenarial de proximité
- s'inscrivant dans une logique de complémentarité de projets et de mutualisation de moyens humains et matériels

Ne seront pas retenus, notamment :

- les projets qui ne répondent pas aux orientations, critères et modalités de dépôt de la campagne de financement
- Les candidatures pour lesquelles il n'y aura pas d'adéquation entre les moyens sollicités et l'action à mettre en œuvre
- Les demandes de subvention de fonctionnement ou d'investissement : sont finançables uniquement les charges directement liées à la mise en œuvre des projets
- Les porteurs de projet n'ayant pas transmis leur bilan d'actions antérieures à 2019 financées par l'ARS Martinique (délai de transmission des bilans des appels à projets 2018 : 30 Juin 2019)
- Les actions portées par une personne physique ou morale de droit privé à but lucratif
- Les projets proposant des actes de dépistages isolés. Seules les actions de promotion et d'incitation aux dépistages réguliers pourront être soutenues.

L'instruction des candidatures

A l'instruction des candidatures, l'analyse des projets se fera selon les principaux critères suivants :

- Expérience du porteur
- Pertinence des modalités d'actions envisagées par rapport aux objectifs
- Qualité méthodologique globale et modalités pédagogiques utilisées

- Programmation des activités : transmission d'un calendrier prévisionnel d'intervention
- Détail et cohérence du budget prévisionnel
- Qualité de remplissage du dossier Cerfa et de la fiche de synthèse du projet
- Existence et qualité de la démarche d'évaluation propre à l'action

Repères pour l'évaluation :

Le porteur de projet s'engage à utiliser le questionnaire d'évaluation que lui remettra l'ARS.

Modalités particulières d'intervention en milieu scolaire (utilisation de données probantes) :

Le développement de l'Éducation Pour la Santé dans notre région revêt un intérêt particulier en milieu scolaire.

Ainsi, les projets d'éducation pour la santé en milieu scolaire doivent s'inscrire dans la logique d'actions éducatives de proximité qui ont l'adhésion du Rectorat. Elles peuvent comprendre des interventions de sensibilisation et de communication. Les actions proposées pour l'année scolaire 2019-2020 intégreront, de plus en plus, de manière transversale, le renforcement des compétences psychosociales (CPS).

Ces actions devront s'appuyer sur les connaissances issues de revues de littérature des interventions probantes (SIPrev) sur les Compétences Psycho Sociales. Pour faciliter l'utilisation de ces données probantes, un accompagnement particulier individualisé sera proposé aux associations par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS).

Remplissage du dossier CERFA

TOUT PROJET DEPOSE DEVRA OBLIGATOIREMENT PRESENTER DE FACON DETAILLEE :

- **Le contexte** dans lequel s'inscrit le projet en mettant en évidence l'**analyse préalable de la situation** : *données épidémiologiques disponibles, problème(s) de santé existant(s), attentes et besoins des populations visées, expériences déjà menées (dont actions probantes ou prometteuses), cadres de référence (plans nationaux/régionaux, etc.), etc.*

- La **problématique de santé** pour laquelle vous proposez, d'apporter une réponse mesurable et évaluable dans le temps ;
- **La population bénéficiaire** de votre projet. Une description précise : *âge, sexe, situations socioéconomiques/sanitaires, nombre, rôle dans le projet, etc.* ;
- **L'objectif clairement formulé** (SMART¹) traduisant la réponse et la stratégie retenues (objectifs spécifiques/stratégiques et opérationnels/activités et résultats attendus) ;
- **Les étapes** du projet décrivant son déroulement: activités (*voir modèle en annexe 3*), moyens, calendrier, territoire(s) et lieu(x) d'intervention, **suivi et évaluation** (*définir les modalités, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de processus et de résultats en cohérence avec vos objectifs*) ;
- **Le budget équilibré, détaillé et réaliste**, mentionnant les cofinancements demandés et la subvention sollicitée auprès de l'ARS.
- **Les lieux d'intervention : le choix d'intervenir dans ces lieux devra être explicité et argumenté.** De même, vous devrez inscrire votre projet en cohérence et en complémentarité avec les orientations stratégiques existantes dans ces territoires (Contrat de ville et contrat local de santé, projet éducatif territorial (PEDT), etc.) ou dans ces milieux (projet d'établissement, etc.).
Dans ce cas, vous devrez mentionner les orientations concernées, ainsi que les cofinancements demandés

Budget du projet

1/ Afin de faciliter l'examen de votre budget, le montant des charges ainsi que leur clé de répartition devront être détaillés

2/Le budget de l'action doit faire apparaître l'ensemble des cofinancements sollicités pour sa réalisation, ainsi que la part d'autofinancement.

3/ Sont finançables uniquement les charges directement liées à la mise en œuvre des projets (hors frais de fonctionnement de l'association et investissement).

¹ SMART : Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temps : défini dans le temps

Particularité en 2019

Certaines propositions identifiées dans le cadre de cet appel à financements 2019, pourraient faire l'objet d'une convention pluriannuelle de financement, après appréciation par l'ARS Martinique et par la Conférence Régionale des financeurs.

Modalités de dépôt des dossiers de subventions

Date limite de dépôt : **Vendredi 22 Mars 2019**

Modalités : dépôt en ligne UNIQUEMENT

A compter du lundi 11 février 2019, vous pourrez déposer votre dossier de candidature rempli via le site internet <https://www.martinique.ars.sante.fr/appele-financements-ars-martinique-prevention-et-promotion-de-la-sante>, au sein de la plateforme Démarche Simplifiée (ex : TPS).

Ce dossier doit être constitué de l'ensemble des documents demandés, (voir la liste des pièces obligatoires en annexe 5).

Contacts administratifs ARS :

Mme Marie-France MERLINI : 0596 39 42 58, Mr Lionel DUFEAL : 0596 39 42 95,
Mme Audrey DIAVOLO : 0596 39 42 49, Mme Christiane TOUSSAY : 0596 39 44 41.
E-mail : ARS-MARTINIQUE-PPS-FINANCEMENT@ars.sante.fr

POUR VOUS ACCOMPAGNER

IREPS - L'INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE

Plateforme de Ressources en Education pour la Santé en Martinique

Lotissement Evasion

91/109 Impasse Romarin – Quartier Acajou

BP 1193- 97 232 Lamentin

Tel : 0596 63 82 62

Email : contact@ireps-martinique.fr

LA MISSION APPUI AUX ACTEURS DE PREVENTION DU GIP ACM (Champ Addictions)

Immeuble Objectif 3000

Acajou sud

97 232 Le Lamentin

Tel : 0596 77 33 36

Email : prevention@gipacm.fr

LE CENTRE DE RESSOURCES D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE (CREPSS)

Centre Commercial de Dillon

Immeuble FAG (derrière BNP)

97 200 Fort-de-France

Tél. : 0596 56 54 46

Email : crepss972@orange.fr

✚ Les structures suivantes peuvent également vous accompagner dans l'élaboration de votre projet (expertise thématique, appui à la coordination/parcours de santé, etc.) :

COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH (COREVIH)

Service de maladies infectieuses et tropicales

CHU de Martinique

Tel. 0596.55.96.73 / 0596.55.23.08

Email : christophe.cerland@chu-martinique.fr

RESEAU GERONTOLOGIQUE

Immeuble Synergie – 2ème étage

Zone de Californie

97232 LAMENTIN

Tel : 0596 75.88.58

Email : smgg@wanadoo.fr

RESEAU AUTONOMIE MARTINIQUE (Champs Handicap)

45, boulevard Amilcar Cabral
97200 FORT DE FRANCE

Tél : 0596 73.46.50

Email : secretariat@reseauautonomie972.net

GIP - PLATEFORME REGIONALE D'ONCOLOGIE DE MARTINIQUE

Espace Coordination Cancer
Hôpital Clarac
CHU Martinique
97200 FORT DE France

Tél : 0596 71.12.11 / 0596 71.12.49 / 0696 73.51.00

Email : guy-albert.rufin@chu-martinique.fr

RESEAU SANTE PERINATALITE

Immeuble Objectif 3000
Acajou Sud- Rue de l'Afu
97232 le LAMENTIN

Tél : 0696 50.03.80 / 0696 50.21.55

Email : reseaperinat972@gmail.com

POUR VALORISER VOTRE ACTION

Afin de valoriser les actions développées en prévention et promotion de la santé dans notre région, l'ARS soutient le développement de l'outil de cartographie des actions de prévention et promotion de la santé, **OSCARS (Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé)** : <http://www.oscarsante.org>.

L'IREPS se rapprochera des porteurs ayant reçu un financement de l'ARS.

Pour toute information :

Contact : Mme Nadiège de CHAVIGNY SAINT-AIME

Tél : 0596 63 98 61

Mail : nadiège.saint-aime@ireps-martinique.fr.

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

Priorités 2019	Axe PTS Nord Atlantique	Numéro actions	Actions	Numéro activités	Activités
La prévention du surpoids et de l'obésité	MALADIES CHRONIQUES (MC)	MC-action1	Accompagner les acteurs de proximité en prévention des pathologies de surcharge, en prenant appui sur des programmes coordonnés	1	Réaliser des interventions en milieu scolaire auprès des plus jeunes sur l'alimentation et l'activité physique régulière (cycle 2)
				2	Accompagner la population en difficulté sociale vers une alimentation favorable à la santé
La prévention des conduites addictives	JEUNES (J)	J-action1	Prévenir les conduites addictives	1	Mettre en place un groupe de parole pour les jeunes déscolarisés afin de réduire les risques associés à la consommation
				2	Réaliser avec des jeunes des séances d'éducation pour la santé et de prévention des addictions par le biais d'une mise en scène théâtrale
				3	Développer des actions d'éducation à la santé pour les jeunes au 1er degré et leurs parents en privilégiant des activités sur le bien-être et l'estime de soi, à partir d'un livre de contes ou d'une BD

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

<p>La promotion de la santé affective et sexuelle</p>	<p>JEUNES (J)</p>	<p>J-action2</p>	<p>Eduquer à la vie affective et sexuelle</p>	<p>1</p>	<p>Mettre en place des ateliers d'éducation pour la santé à destination des scolaires (cycle 2) en lien avec le Rectorat</p>
		<p>J-action3</p>	<p>Prévenir l'hyper sexualisation des jeunes (appropriation de codes sexuels ou de séduction de façon précoce)</p>	<p>1</p>	<p>Développer un esprit critique face aux messages et publicités diffusés par les médias et les réseaux sociaux</p>
		<p>J-action4</p>	<p>Animer des ateliers permettant aux jeunes de réfléchir sur la sexualité dans ses différents aspects</p>	<p>1</p>	<p>Ateliers au collège abordant la sexualité sous différents angles : affectif, psychologique, juridique dans des modalités adaptées à leur âge. Priorité aux classes de 4ème</p>
<p>La prévention du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer et de leur famille</p>	<p>MALADIES CHRONIQUES (MC)</p>	<p>MC-action2</p>	<p>Améliorer l'adhésion aux campagnes de dépistage du cancer (sein et colorectal) notamment pour les personnes les plus isolées</p>	<p>1</p>	<p>Organiser des journées de dépistage dans le territoire orientées vers la démystification du cancer</p>
		<p>MC-action3</p>	<p>Améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer</p>	<p>1</p>	<p>Mettre en place des ateliers sur la vie après le cancer, animés par les pairs</p>

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

<p>La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la Chlordécone</p>	<p>SANTE ENVIRONNEMENT (SENV)</p>	SENV-action1	Mettre en œuvre des mesures préventives pour limiter l'impact de la Chlordécone et des autres produits phytosanitaires sur la santé	1	Informé sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires domestiques
		SENV-action2	Développer par l'information et la communication une culture de santé environnementale pour un changement de comportement	1	Réaliser (régulièrement) un village de tous les acteurs sur un sujet transversal. En 2019 : comment limiter l'exposition de la population à la chlordécone
		SENV-action3	Impliquer les habitants pour une meilleure gestion de leurs déchets, notamment par l'éducation	1	Informé et accompagner sur l'alternative au brûlage des déchets verts
		SENV-action4	Instaurer plus de démocratie sanitaire et environnementale sur le territoire	1	Mettre en place un panel de citoyens-sentinelles, relais de l'information à destination de la population et des instances de veille sanitaire. Priorité 2019 : commune du Robert en lien avec le CCAS

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

L'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie	SANTÉ ENVIRONNEMENT (SENV)	SENV-action5	Agir concrètement en faveur d'un habitat digne en particulier pour les personnes âgées	1	Repérer et accompagner les personnes à faibles revenus sur la mobilisation des aides afin de mettre en conformité leur système d'assainissement en lien avec les CCAS
				2	Organiser des rencontres de proximité sur le système de récupération de l'eau de pluie (installation, entretien/maintenance, modalité d'utilisation)
	PERSONNES AGEES (PA)	PA-action1	Soutenir les aidants familiaux	1	Organiser des formations pour améliorer la relation aidant/aidé
				2	Organiser des ateliers cuisine avec des diététiciens à destination des aidants en prévention de la dénutrition de la personne âgée
				1	Développer le transport social
	PA-action2	Améliorer l'accessibilité aux ressources de santé pour les personnes âgées isolées ou en perte d'autonomie	1	Développer le transport social	
1			Développer le transport social		
La santé mentale	JEUNES (J)	J-action5	Accompagner des jeunes-relais et des professionnels à développer des compétences individuelles en faveur du bien-être et de l'épanouissement personnel des jeunes.	1	Mettre en place des ateliers de formation pour les jeunes sur l'estime de soi et leur capacité à affronter les événements stressants
		J-action6	Promouvoir la santé mentale	1	Savoir repérer les signes précurseurs du mal être chez les jeunes par l'entourage, permettre à l'entourage de réagir de façon adaptée.

ANNEXE 1 : TERRITOIRE NORD ATLANTIQUE

La prévention des risques liés au diabète	MALADIES CHRONIQUES (MC)	MC-action4	Développer l'accompagnement du patient en collaboration avec le centre de référence régional sur les troubles nutritionnels pour amener les patients diabétiques à mieux prendre en charge leur pathologie	1	Mettre en place des groupes de parole pour des patients diabétiques en proximité
				2	Mettre en place des ateliers adaptés en prévention des lésions du pied diabétique (ex : chaussage)

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAÏBE

Priorités 2019	Axe PTS Nord Caraïbe	Numéro actions	Actions	Numéro activités	Activités
La prévention du surpoids et l'obésité	Maladies chroniques (MC)	MC-action1	Développer la prévention du surpoids et de l'obésité	1	Organiser des séances d'information en milieu scolaire sur la nutrition
				2	Organiser des séances d'information itinérantes dans les quartiers afin de toucher les personnes les plus isolées (personnes âgées et handicapées)
				3	Intégrer aux séances de préparation à l'accouchement des séances d'éducation pour la santé et l'équilibre alimentaire
		MC-action2	Amplifier la prévention des risques liés au diabète.	1	Favoriser la mise en place de séances d'éducation collective
La prévention des conduites addictives	Jeunes (J)	J-action1	Développer et améliorer la prévention et la prise en charge des conduites addictives	1	Mettre en place des activités de prévention en direction des jeunes et des familles
		J-action2	Accompagner et orienter vers une prise en charge adaptée	1	Faire connaître les structures d'accueil et d'écoute des jeunes et adolescents installés sur le territoire

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAIBE

La promotion de la santé affective et sexuelle	Jeunes et adultes	J-action3	Développer une action à la vie affective et sexuelle, favoriser une parentalité responsable, prévenir les comportements à risques	1	Optimiser les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle en faveur des jeunes et des adultes
				2	Renforcer les lieux d'accueil et d'écoute pour la jeunesse : accompagner les associations culturelles, sportives dans l'élaboration des projets de promotion de la santé affective et sexuelle
	Personnes âgées	PA-action1	Accompagner les services médico-sociaux dans l'élaboration de projets de promotion de santé affective et sexuelle	1	Développer des actions dans les établissements et services médicaux sociaux
La prévention du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer et de leur famille	Maladies chroniques	MC-action3	Améliorer l'adhésion aux campagnes de dépistage des cancers	1	Mettre en place une action de prévention avec l'appui de la CGSS et des différentes mutuelles des travailleurs y compris les indépendants et le GIP ROM (plateforme de cancérologie)
		MC-action4	Développer l'activité physique, sportive et de loisirs régulière et suffisante	1	Organiser des séances d'activités physiques adaptées

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAIBE

<p>La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone</p>	<p>Santé environnement</p>	SENV-action1	Traiter les points noirs environnementaux	1	Préciser les points noirs environnementaux et les traiter de manière globale : encourager l'éco-citoyenneté
		SENV-action2	Valoriser les atouts naturels du territoire pour favoriser la santé	1	Valoriser une filière de productions alimentaires sur des terrains vierges de chlordécone notamment auprès des publics sensibles : femmes en désir de grossesse ou enceintes, jeunes enfants
				2	Mieux informer sur la qualité des aliments favorables à la santé disponibles à la vente
		SENV-action3	Prévenir la dégradation du milieu	1	Mieux informer la population de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets, des risques encourus pour la santé, et des alternatives pour l'évacuation des déchets

ANNEXE 2 : TERRITOIRE NORD CARAIBE

L'accompagnement des personnes âgées ou en perte d'autonomie	Personnes âgées et personnes en perte d'autonomie	PA-action2	Intensifier l'accompagnement social pour rompre leur isolement	1	Mettre des équipes de visites auprès des personnes âgées à domicile
				2	Créer des lieux d'écoute pour les personnes âgées
				3	Organiser le regroupement des personnes vulnérables au niveau des quartiers
				4	Favoriser le maintien à domicile
		PA-action3	Développer massivement les actions et les dispositifs de soutien aux aidants familiaux	1	Organiser des formations à destination des aidants familiaux
		PA-action4	Améliorer l'accessibilité à l'offre de soins pour les personnes âgées et personnes handicapées isolées	1	Proposer aux usagers un transport collectif innovant et dynamique en attendant l'organisation du transport par la collectivité unique (à titre expérimental)
		La santé mentale	Jeunes	J-action4	Promouvoir la santé mentale et encourager le bien être psychique des jeunes
2	Organiser des séances d'information sur la santé mentale, permettre aux jeunes de faire face aux difficultés de la vie avec succès, mettre en place des actions en proximité à destination de la population				

ANNEXE 3 : TERRITOIRE SUD

Priorités 2019	Axe PTS Sud	Numéro Actions	Actions	Numéro Activités	Activités
La prévention du surpoids et de l'obésité	Maladies Chroniques (MC)	MC-action1	Favoriser la prévention primaire	1	Accompagner la population à adopter une alimentation saine et équilibrée par le biais notamment d'«ateliers cuisine»
		MC-action2	Favoriser le repérage des facteurs de risque de la surcharge pondérale, et informer sur les maladies chroniques associées	1	Développer le repérage précoce de la surcharge pondérale. Publics bénéficiaires : les jeunes enfants, les enfants scolarisés, et non scolarisés, les jeunes femmes enceintes et les jeunes mamans
La prévention des conduites addictives	Jeunes (J)	J-action1	Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation du jeune	1	Organiser un challenge inter écoles (collèges et lycées volontaires) dans une démarche participative, sur des addictions identifiées comme prioritaires par les communautés scolaires (équipe pédagogique, élèves, parents) sur l'année scolaire 2019-2020

ANNEXE 3 : TERRITOIRE SUD

La prévention des conduites addictives (suite)	Jeunes (J)	J-action2	Renforcer et coordonner les soutiens aux familles ayant un enfant (un jeune) consommateur	1	Identifier des jeunes relais, leaders positifs au sein des villes, pour une communication par les pairs sur les risques liés à la consommation
				2	Actualiser et dématérialiser le guide jeunes sur les dispositifs existants, le compléter par l'intégration des structures d'accompagnement des parents
La promotion de la santé affective et sexuelle	Jeunes (J)	J-action3	Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation du jeune	1	Faire connaître le harcèlement et en limiter le risque, par le biais d'une mise en scène théâtrale à destination des collèges et lycées du sud
				2	Organiser un challenge inter écoles (collèges et lycées volontaires) dans une démarche participative, sur des thèmes de la vie sexuelle et affective identifiés comme prioritaires par les communautés scolaires (équipe pédagogique, élèves parents) sur l'année scolaire 2019-2020

ANNEXE 3 : TERRITOIRE SUD

La prévention du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer et de leur famille	Maladies Chroniques (MC)	MC-action3	Favoriser le dépistage de certains cancers	1	Mettre en place un ticket de transport gratuit dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.
				2	Organiser des actions de soutien et d'accompagnement pour les familles, en particulier les jeunes aidants, des personnes atteintes de cancer.
La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone	Santé environnementale (SENV)	SENV-action1	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté adapté au territoire	1	Eduquer à l'éco-citoyenneté et aux comportements responsables
		SENV-action2	Communiquer auprès du grand public pour faire connaître : les conséquences sur la santé de certains comportements et sur les moyens de se protéger des risques liés à l'environnement	1	Organiser des réunions d'informations dans les quartiers sur des thématiques transversales telles que le développement durable
				2	Sensibiliser le public à l'impact des nuisances sonores en vue de l'adoption de comportements adaptés
SENV-action3	Instaurer plus de démocratie sanitaire et environnementale sur le territoire	1	Mettre en place un panel de citoyens-sentinelles, relais de l'information à destination de la population et des instances de veille sanitaire. Priorités 2019 : commune du François et Vauclin en lien avec les CCAS		

ANNEXE 3 : TERRITOIRE SUD

L'accompagnement des personnes âgées et en perte d'autonomie	Personnes âgées personnes en perte d'autonomie (PA)	PA-action1	Améliorer l'accessibilité aux soins, aux ressources de santé (transports)	1	Développer le transport social (excluant les demandes du champ des transports sanitaires courants)
		PA-action2	Améliorer la prise en charge à domicile des personnes âgées	1	Développer le repérage de la dénutrition chez les personnes âgées à domicile à partir : <ul style="list-style-type: none"> - d'une grille d'évaluation réalisée par les EHPAD - d'une grille de recensement des aidants familiaux réalisée par l'ASCAM

ANNEXE 4 - TERRITOIRE CENTRE

Priorités 2019	Axe PTS Centre	Numéro Actions	Actions	Numéro Activités	Activités
La prévention du surpoids et de l'obésité	Santé des étudiants (SETUD)	SETUD-action1	Développer chez les étudiants les compétences leur permettant de faire des choix responsables en matière de nutrition	1	Séances d'éducation à la santé sur la nutrition Ateliers de gestion du budget Ateliers anti gaspillage Paniers de fruits et légumes
	Maladies chroniques (MC)	MC-action1	Soutenir les projets de promotion de santé qui renforcent les aptitudes individuelles en matière de nutrition (connaissances et pratiques pour une alimentation équilibrée et une activité physique régulière)	1	Ateliers d'informations adaptés pour les publics atteints de maladies chroniques
				2	Ateliers de promotion de santé en proximité dans une approche régulière, participative et communautaire.*
La prévention des conduites addictives	Santé des étudiants (SETUD)	SETUD-action2	Améliorer la prévention des conduites addictives	1	Intervention thématique organisée avec les étudiants pour une meilleure connaissance des risques liés à la consommation
	Jeunes (J)	J-action1	Développer des actions de prévention auprès des adolescents (10-15 ans) et des jeunes (15-25 ans)	1	Activités sur les compétences psychosociales Ateliers souhaités sur l'usage abusif des écrans et la cyber violence

ANNEXE 4 - TERRITOIRE CENTRE

La promotion de la santé affective et sexuelle	Santé des étudiants (SETUD)	SETUD-action3	Développer l'éducation à la vie affective et sexuelle	1	Travail sur les représentations, l'estime de soi, les relations hommes femmes, la promotion de la contraception, le dépistage des IST
	JEUNES	J-action2	Animer des ateliers permettant aux jeunes de réfléchir sur la sexualité dans ses différents aspects	1	Ateliers au collège abordant la sexualité sous différents angles : affectif, psychologique, juridique dans des modalités adaptées à leur âge. Priorité aux classes de 4 ^{ème}
La prévention du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer et de leur famille	Maladies Chroniques (MC)	MC-action2	Accompagner les aidants familiaux en abordant la relation d'aide, l'éthique, la bienveillance et la maltraitance	1	Mise en place de journées « Répits » et cellule d'écoute ou groupes de paroles pour les aidants familiaux.
		MC-action3	Renforcer l'accompagnement et le suivi personnalisé des patients ayant bénéficié de soins en cancérologie	1	Mise en place d'activités physiques adaptées régulières.
La santé environnementale dont la réduction de l'exposition de la population à la chlordécone	Santé environnementale (SENV)	SENV-action1	Impliquer la population pour changer les comportements	1	Informer la population et proposer des alternatives pour une réduction des risques liés à l'exposition de la population à la chlordécone
				2	Informer et accompagner les familles sur la réduction des risques liés à la qualité de l'air

ANNEXE 4 - TERRITOIRE CENTRE

L'accompagnement des personnes âgées ou à mobilité réduite	Personnes âgées (PA)	PA-action1	Maintenir le lien social et rompre l'isolement	1	Favoriser l'entraide et la solidarité : création de réseaux d'entraide mobiles et intergénérationnels pour un meilleur accès aux ressources de santé
La prévention des risques liés au diabète	Maladies chroniques (MC)	MC-action4	Renforcer le dépistage des risques liés au diabète et l'accompagnement des personnes à risques ou malades	1	Organiser des actions d'informations et de repérage, des ateliers pratiques adaptés aux situations rencontrées, des groupes de paroles
Personnes en errance	Personnes en errance (PE)	PE-action1	Développer des outils de socialisation	1	Faire de la restauration solidaire un outil de socialisation
				2	Créer des outils innovants de socialisation : séjours de rupture, ateliers de retour à la vie active

**Ateliers pouvant être animés en milieu scolaire pour les associations ayant l'agrément du rectorat.*

Année 2019 – Annexe 5

Liste des pièces obligatoires à fournir avec le dossier de demande de subvention (Cerfa n° 12156*05)

1. La Fiche INSEE (N° SIRET) si changement d'adresse de l'association à fournir avec la nouvelle adresse à jour
2. N° Préfecture (joindre document de déclaration et la publication au journal officiel)
3. Le RIB à fournir avec la prise en compte de tout changement d'adresse à jour
4. Statuts régulièrement déclarés à jour (si changement d'adresse ou de président)
5. Liste des membres du conseil d'administration de l'association à jour
6. Liste des membres du bureau à jour (fonction et coordonnées téléphonique et postale)
7. Les derniers comptes approuvés (si la demande de subvention est supérieure à 23.000 euros)
8. Le dernier rapport d'activité approuvé (si la demande de subvention est supérieure à 23.000 euros)
9. Le compte-rendu financier obligatoire (Cerfa n°15059*01) si précédent financement par l'ARS
10. La fiche de synthèse du projet dûment remplie